



epfl
PAYS BASQUE

Edito

L'EPFL au service de la biodiversité en Pays Basque



par **Roland HIRIGOYEN**
Maire de Mouguerre
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque
Président de l'EPFL Pays Basque

En tant qu'acteur de l'aménagement du Pays Basque, l'EPFL a la responsabilité d'assurer la cohérence de ses interventions conformément aux enjeux de réciprocité, d'efficacité, de solidarité et d'identité qui structurent le Programme Pluriannuel d'Intervention 2019-2023.

Chaque intervention doit donc s'appréhender au regard du respect de l'ensemble des thématiques du PPI, et notamment de la thématique environnementale qui doit constituer un axe fort de nos futures actions foncières. Certes l'EPFL est essentiellement attendu pour sa contribution foncière aux politiques locales d'habitat et plus largement d'aménagement, mais pour autant il se doit de participer avec autant d'efficacité aux politiques de préservation de la biodiversité.

C'est dans cette logique qu'une convention partenariale initiée par le Département et associant également la SAFER Aquitaine Atlantique a été signée en Juillet 2019 dans le but de favoriser la biodiversité des barthes de l'Adour.

Cet exemple en appelle d'autres car la biodiversité, au-delà de sa seule dimension environnementale, recouvre de nombreux autres enjeux, patrimoniaux, touristiques ou encore économiques et l'EPFL souhaite donc mobiliser ses ressources pour permettre l'acquisition et la gestion sur le long terme des emprises foncières qu'il convient de valoriser et de préserver durablement.

Par ailleurs le sujet spécifique des compensations environnementale agricole ou forestière appelle une réflexion particulière visant à déterminer la posture de l'EPFL dans le cadre d'une politique foncière publique dédiée.

Notre devoir de solidarité s'exprimera donc à travers une action foncière globale et respectueuse du patrimoine naturel qui sera transmis aux futures générations.

Très bonne lecture à toutes et à tous.

L'EPFL et la SAFER opérateurs fonciers du Département pour la valorisation des Barthes de l'Adour

Depuis de nombreuses années, le Département des Pyrénées-Atlantiques développe une politique environnementale volontariste en attachant une importance particulière à la préservation, la gestion, et la valorisation de la biodiversité de son territoire.

Pour atteindre les objectifs fixés, le Département instaure des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur des périmètres qu'il souhaite soustraire aux enjeux du développement urbain par l'acquisition et la maîtrise définitive des emprises foncières concernées.

De son côté la SAFER Nouvelle Aquitaine inscrit son action foncière autour de quatre axes dont la contribution à la diversité des paysages, à la biodiversité et à la protection des ressources naturelles.

L'EPFL Pays Basque quant à lui souhaite favoriser dans le cadre de son

nouveau PPI les thématiques environnementales et agricoles, notamment en soutien des acteurs mobilisés autour de la question foncière.

Le secteur des barthes de l'Adour, qui recouvre un vaste territoire, propose une richesse environnementale exceptionnelle qui a conduit le Département des Pyrénées-Atlantiques à créer 3 ENS au cours des dernières années (Ardanavy, Aran, Lahonce).

Afin de maîtriser le plus efficacement possible ces sites particulièrement fragiles, le Département des Pyrénées-Atlantiques souhaite s'appuyer sur la SAFER Nouvelle Aquitaine et sur l'EPFL Pays Basque à qui il entend confier une mission générale d'animation foncière.

Pour ce faire, le Département des Pyrénées-Atlantiques, la SAFER Nouvelle Aquitaine et l'EPFL Pays Basque ont signé le 12 Juillet 2019 une convention spécifique précisant le contenu

des actions à engager ainsi que les moyens à mobiliser pour y parvenir.

L'objectif du partenariat est d'engager une dynamique de négociation et d'acquisition foncière visant à maîtriser 90% des emprises foncières d'ici une quinzaine d'années.

Les communes actuellement concernées par cette convention sont celles d'Urt, Urcuit et Lahonce. Il est convenu que de nouvelles communes intéressées par cette démarche pourront bénéficier de ce dispositif par avenant à la présente convention.



Le projet Legarralde à Hendaye

La question de la place de l'agriculture en milieu urbain est une question complexe.

Au premier rang des contraintes pour une commune comme Hendaye viennent l'application de la loi littoral (qui limite la constructibilité) et la loi SRU qui impose un pourcentage de logements sociaux.

La difficulté est de répondre à une demande de logements toujours plus forte sur la zone littorale et dans le même temps reclasser des terrains constructibles en zones agricoles.

Le cas d'Hendaye est symptomatique de tous ces enjeux. Les élus ont donc été amenés à choisir lorsqu'une opportunité foncière s'est présentée avec la vente d'une propriété de 11 ha en bordure Est de la commune. Le choix d'en faire une exploitation agricole tournée vers le bio et le développement durable a été rapidement approuvé par la majorité du Conseil Municipal.

Le montage est complexe parce qu'il implique 3 partenaires au rôle très différent : d'abord la SAFERNA qui est et restera responsable de l'utilisation à des fins agricoles de ce terrain et assurera la relation avec les agriculteurs, ensuite l'EPFL Pays Basque qui a tout de suite adhéré au projet et a accepté le portage foncier et enfin la ville responsable de la révision du PLU au moment où celui-ci arrivait en révision.

Les trois partenaires sont désormais liés par une sorte de « **pacte de gouvernance local** » qui prend la forme concrète d'un comité de pilotage réunissant les représentants élus et techniciens de ce projet. Le travail en commun engagé au cours de l'année 2019 a porté ses fruits puisque le choix des agriculteurs, l'acquisition foncière, les délibérations ad hoc, les études, les travaux sur la parcelle et sa division, les démarches administratives avec les riverains, etc. ont pu être conduits dans un temps record.

Les 4 agriculteurs sélectionnés vont s'installer dans le courant de l'année 2020 : deux maraichers, un éleveur porc volaille et un céréalier (orge brassicole) vont désormais pouvoir exploiter ce terrain qui est déjà labellisé bio. A terme la famille d'un des jeunes agriculteurs s'installera dans l'ancienne ferme qui sera rénovée.

La commune espère ainsi pouvoir disposer dans quelques mois d'une production locale qui viendra progressivement alimenter le Marché et les cantines d'Hendaye en légumes, en charcuterie et en volailles. Quant à la bière, qui elle ne sera pas servie dans les écoles, il faudra savoir patienter pour l'obtention du label « Produit à Hendaye » !

Le pôle Développement Durable et Environnement de la ville d'Hendaye



Une nouvelle recrue

En 2019, l'EPFL a accueilli une nouvelle tête : Emeline ZUNDA venue intégrer l'équipe au mois de novembre en tant qu'assistante administrative. Elle remplace Chloé CASTERET, ayant intégré le pôle «Négociation & Acquisitions Foncières» en tant qu'assistante foncière.



Bienvenue à elle !



LEGARRALDE : Un partenariat multiple au profit d'une agriculture de proximité raisonnée

Le 29 Novembre 2019 l'EPFL Pays Basque a acquis pour le compte de la commune d'Hendaye une exploitation agricole de 11 hectares située à proximité du centre-ville dans le secteur Legarralde. Cette propriété, sous maîtrise préalable de la SAFER Nouvelle Aquitaine, va permettre de développer un projet agricole porté par 4 exploitants, dont 3 jeunes en installation, dont les activités complémentaires répondent au cahier des charges établi par la commune.

Ce cahier des charges, qui a constitué le socle de l'appel à candidatures piloté par la SAFER NA, exprime la volonté de la commune d'Hendaye d'orienter cette opportunité foncière, auparavant destinée à l'urbanisation, vers une fonction agricole qualitative.

Ainsi, un éleveur de porcs noirs et de poulets, un brasseur et deux maraichers se sont associés pour déposer une candidature commune faisant valoir un projet qui devrait permettre d'alimenter les filières locales en produits locaux bio de qualité.

L'EPFL Pays Basque va mettre à disposition des agriculteurs cette emprise foncière dans le cadre de conventions spécifiques qui seront gérées par la SAFER NA. Après avoir procédé au nettoyage des terrains, la commune d'Hendaye et l'EPFL Pays Basque, signataires d'une Convention d'Action Foncière d'une durée de 20 ans, vont rapidement engager les études relatives aux bâtiments existants qui pourraient à moyen terme servir de locaux agricoles. Un projet de logement est également envisagé pour l'un des maraichers et sa famille. Dès 2020 cependant les 4 exploitants seront en phase de production.

Cette opération exemplaire par son partenariat et ses objectifs de long terme fera l'objet de points d'avancement réguliers qui seront communiqués sur l'ensemble de nos supports et notamment notre site internet.



AGENDA

17 janvier 2020	Bureau de l'EPFL Pays Basque
31 janvier 2020	Conseil d'Administration de l'EPFL Pays Basque
21 février 2020	Bureau de l'EPFL Pays Basque
06 mars 2020	Conseil d'Administration de l'EPFL Pays Basque
15 mars 2020	1 ^{er} tour des élections municipales
22 mars 2020	2 nd tour des élections municipales

Téléchargement & Abonnement :

www.epfl-pb.fr

2 allée des Platanes
BP 50511 - 64105 BAYONNE Cedex
05.59.01.63.60 - contact@epfl-pb.fr